

Communiqué de l'Interprofession Sucre du 21 juillet 2022

Prix des betteraves 2021 même au-dessus du prix indicatif

L'interprofession a fixé le prix définitif à 45.40 francs par tonne de betteraves conventionnelles, respectivement 128.40 francs pour les betteraves bio. Par conséquent, les prix sont supérieurs de 40 centimes au prix indicatif. La différence au prix de base sera versée comme composante variable, en fonction du volume de sucre livré. La betterave sucrière s'est ainsi profilée comme une culture particulièrement attractive en 2021. Pour 2022 et 2023, les prix seront fortement augmentés.

Le résultat d'exploitation de Sucre Suisse SA bénéficie de la hausse du produit du sucre. L'interprofession estime que la différence entre prix de base et prix indicatif peut être intégralement compensée par la composante variable dépendante du résultat d'exploitation des deux fabriques. En outre, le décompte définitif de la récolte 2020 a permis de dégager un prix légèrement supérieur pour les betteraves. Conformément à l'accord entre la FSB et Sucre Suisse SA, ce montant sera reporté sur la récolte à venir.

D'autres annonces réjouissantes pour l'Accord interprofessionnel 2023

Comme annoncé dans notre communiqué de presse du 1^{er} juillet, les prix de base et indicatif des betteraves conventionnelles augmentent de 8 francs pour atteindre respectivement 53 et 58 francs par tonne. Un système de prix progressif selon la surface permet même une hausse allant jusqu'à 10 francs. Le prix de base et indicatif augmentent selon la surface betteravière conventionnelle totale, selon le recensement agricole officiel :

Surface betteravière	Prix de base	Prix indicatif
Jusqu'à 16'000 ha	53.00	58.00
> 16'000 ha	53.50	58.50
> 16'500 ha	54.00	59.00
> 17'000 ha	54.50	59.50
> 17'500 ha	55.00	60.00

Le prix de base et le prix indicatif bio augmentent également de 8 francs pour atteindre respectivement 163 et 167 francs par tonne de betteraves sucrières. D'autres améliorations pour les planteurs ont été mises en œuvre dans l'Accord interprofessionnel 2023 :

- Décompte de betteraves, acomptes : en conventionnel, le montant du premier acompte est augmenté à 47 francs. En bio le premier acompte est augmenté à 150 francs et le versement a lieu en novembre. Ceci permet aux producteurs de disposer plus tôt de plus de liquidités.
- Recours concernant les livraisons de betteraves : Le critère d'entrée en matière « >12 % de tare terre » est supprimé.

Betteraves recherchées ! – les prix pour 2022 et 2023 ont fortement augmenté

Aucune autre grande culture n'a réagi avec une hausse de prix comparable en réponse à l'augmentation des coûts de production. Avec l'augmentation de CHF 5 de l'année passée, les prix des betteraves à sucre ont augmenté de plus de 20 % ! Aidez-nous désormais à accroître la surface betteravière. Hausse de la surface rime avec hausse des prix. Les nouveaux producteurs de toute la Suisse sont bienvenus ! Les intéressés peuvent contacter Sucre Suisse SA qui les conseillera volontiers.

Plus d'informations

Josef Meyer, président Fédération suisse des betteraviers
Guido Stäger, CEO Sucre Suisse SA

Téléphone 079 606 10 21
Téléphone 032 391 62 37